NON à la création d'un régime d'exception

Inscription de l'état d'urgence dans la constitution, prolongation de l'état d'urgence jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi anti-terroriste qui renforce les pouvoirs de la police : le gouvernement multiplie les régressions démocratiques. Un complexe militaro-sécuritaro-numérique se met en place, débouchant sur une société de contrainte et d'hyper surveillance. La loi de renseignement et le renforcement du contrôle sur Internet en sont l'illustration.

NON à l'état d'urgence devenant la règle

La loi sur le crime organisé et le terrorisme qui arrive en débat va encore plus loin. Elle permettra, sans le contrôle du juge et hors l'état d'urgence, les perquisitions de nuit, les contrôles d'identité, la fouille des bagages, la garde à vue arbitraire pendant 4h sans avocat. Un policier pourra ouvrir le feu contre un individu armé qui ne le vise pas, ou garder son arme de service 24h sur 24 … Le « délit prédictif » est introduit dans l'état d'urgence : le simple soupçon qu'une personne pourrait commettre un délit pourra suffire à justifier une assignation à résidence, ou une perquisition.

NON l'Etat renforce la répression et fragilise la cohésion

La guerre est la cause du terrorisme. Au lieu de militariser la société, de réprimer les mouvements sociaux comme les 8 de Goodyear, de laisser le ver raciste frayer son chemin, il faudrait rechercher la paix, abolir le contrôle au faciès et les camps de rétention, introduire dans la constitution le droit de vote des étranger.e.s et ouvrir de nouveaux droits sociaux, réduire les inégalités ...

Premier.e.s Signataires : Adecr 24, Alternative Libertaire 24, Amnesty International Périgueux, Apcd 24, ARTicle 19, Attac Bergerac, Attac Périgueux-Nontron, CGT Conseil Départemental, CNL24, Dordogne Palestine, Ensemble !, Femmes Solidaires Dordogne, FSU 24, Libre Pensée Dordogne 24 groupe Fred Zeller, Ligue des droits de l'Homme Grand Périgueux, Parti de Gauche 24, PCF Dordogne, Planning Familial 24, RESF 24, SUD Territoire 24, UD CGT Dordogne, UFAL 24, citoyen.ne.s, femmes et hommes révolté.e.s…

Ensemble contre l'état d'urgence :
RESISTONS !

SAMEDI 12 MARS

MANIFESTATION

10H PERIGUEUX

devant l'ancienne mairie

- **Levée immédiate de l'état d'urgence et de l'état d'exception permanent**
- **Abandon de la constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité**
- **Arrêt de la répression et de la stigmatisation des manifestant.e.s et militant.e.s des mouvements sociaux et de solidarité, des migrant.e.s, des musulman.e.s ou supposé.e.s l'être, des quartiers populaires.**
- **Respect de la liberté de manifester, de se réunir et de s'exprimer**

Collectif de Résistance contre l'état d'urgence et pour les libertés

Informations sur facebook : collectif.resistance.etaturgence24

10 arguments contre l'état d'urgence

En **Dordogne**, au cours des perquisitions, les policiers n'ont trouvé **aucune trace d'activité** en lien avec une entreprise terroriste.
L'état d'urgence **n'a pas pour fonction de lutter** contre le terrorisme, mais de **réprimer** toute contestation sociale face aux politiques d'austérité.

Depuis 1986, une vingtaine de lois antiterroristes ont été votées, la plupart du temps en réaction à des attentats : en 1986, en 1996, après le 11 septembre 2001, après les attentats de Madrid (2004) ou de Londres (2005). Ces lois n'ont pas empêché que des attentats soient commis en France, par contre elles ont multiplié les mesures d'exception et les régimes particuliers...

L'état d'urgence frappe principalement les mouvements sociaux et de solidarités, les quartiers populaires et les musulman.e.s

Depuis le 13 novembre 2015, des manifestations de mal logé.e.s, de femmes, de réfugié.e.s, d'écologistes, de salarié.e.s ont été interdites… Des militant.e.s sont poursuivi.e.s pour avoir bravé l'interdiction. Des militant.e.s des mouvements sociaux et de solidarités, des musulman.e.s ou supposé.e.s l'être, des habitant.e.s de quartiers populaires ont été assigné.e.s arbitrairement à résidence et/ou ont subi des perquisitions violentes et des humiliations, sans lien avec le terrorisme. L'Etat refuse réparation à certaines victimes collatérales des attentats, comme les habitant.e.s de l'immeuble pris d'assaut par le RAID à St Denis ou les victimes d'abus policiers.

La déchéance de la nationalité dans la Constitution est une menace pour 3,7 millions de binationaux

Réclamée par l'extrême droite, cette mesure crée deux catégories de citoyen.ne.s alors que selon la Constitution, les citoyen.ne.s sont libres et égaux en droit. Elle est d'autant plus grave qu'elle pourrait être étendue ultérieurement à d'autres délits que le terrorisme.

L'état d'urgence et la déchéance sont inefficaces

D'après les statistiques officielles, les autorités ont procédé à 3 242 perquisitions entre le 14 novembre 2015 et le 29 janvier 2016. 4 perquisitions ont abouti à l'ouverture d'une enquête pénale pour une infraction effectivement liée au terrorisme selon le droit français. Quant à la déchéance de nationalité, tout le monde s'accorde pour dire qu'elle n'arrêtera jamais un terroriste.

L'état d'urgence a été, est et sera toujours dangereux pour la démocratie

La loi sur l'état d'urgence a été votée en 1955, en pleine guerre d'Algérie. C'est sous couvert de l'état d'urgence que, le 17 octobre 1961, le préfet Maurice Papon a fait assassiner des centaines d'Algériens à Paris. Et c'est encore sous l'état d'urgence que, le 8 février 1962, le même Papon fait interdire une manifestation pour la paix, ce qui conduira à l'assassinat par la police de 9 militants à Charonne. Cette loi a été appliquée ensuite contre la révolte des banlieues en 2005 par le Ministre de l'Intérieur Sarkozy. Depuis son instauration le 13 novembre au soir, elle a servi contre les réfugié.e.s et leurs soutiens, contre les féministes, les écologistes, les musulmanes et musulmans ou supposé.e.s l'être, et des syndicalistes. L'histoire nous montre que toutes les lois d'exception servent à durcir le pouvoir et à réprimer la population. Si l'état d'urgence était inscrit dans la Constitution, un gouvernement autoritaire aurait les mains libres pour frapper durement les opposant.e.s.

Avec l'état d'urgence, l'armée s'installe dans le paysage

Avec cet état d'exception sans fin (car le terrorisme est aussi sans fin), l'Etat mobilise des dizaines de milliers de policiers et de militaires, patrouillant des heures dans les rues uniquement pour laisser croire à la population qu'elle est protégée. Ce climat de militarisation durable de la société nourrit la peur de l'autre. La sur-mobilisation des forces répressives réduit la capacité de faire face au terrorisme que l'on prétend combattre.

L'arbitraire policier et étatique est renforcé, le contrôle du juge est affaibli

C'est un acte de défiance à l'égard des juges qui font leur travail dans des conditions précaires. C'est une grave erreur de limiter son contrôle face aux attentats. Les lois existent, mais les moyens manquent, chaque fait divers le démontre ! L'état d'urgence consacre ainsi à la fois la marginalisation du juge et l'accroissement des atteintes aux libertés sur des critères vastes et flous d'ordre public.